



14

L'AGRICULTURE, L'EXPLOITATION DE LA FORÊT ET L'ÉLEVAGE

14 L'AGRICULTURE, L'EXPLOITATION DE LA FORÊT ET L'ÉLEVAGE

L'AGRICULTURE

Le secteur agricole ne constitue pas un secteur majeur de l'économie polynésienne. Avec 7,4 milliards de produits agricoles et agroalimentaires commercialisés en 2012, l'agriculture arrive largement derrière le tourisme (40 milliards) ou de la periculture (11 milliards). Ces chiffres, et la place de l'agriculture dans l'économie, doivent être relativisés à cause de l'importance de l'autoconsommation des produits agricoles, estimée à plus de 10 milliards de FCP par an. La production agricole ne contribue que pour une faible part (3 %) au produit intérieur brut de la Polynésie française.

Le secteur occupe un peu plus de 15 000 actifs, soit la moitié des chiffres de 2006 et quasiment le même nombre qu'en 1996.

L'agriculture polynésienne occupe à peine 9 % des terres émergées (près de 40 000 ha de surface agricole utilisée), répartie en 30 000 ha de cocoteraies, 7 000 ha de pâturages et 3 000 ha de cultures.

L'AGRICULTURE PAR ARCHIPEL

La Polynésie française présente un climat propice à l'agriculture tout au long de l'année, notamment sur les îles hautes. Les surfaces mécanisables sont restreintes en raison du relief mais les sols ont un potentiel agronomique satisfaisant.

Concentrant 22 % de la surface agricole utilisée (SAU), avec 25 % des agriculteurs et 38 % de la production, les îles du Vent sont le premier pôle agricole de Polynésie française et alimentent le marché de la consommation de Papeete. Certaines grandes productions maraîchères et fruitières (tomates, concombres, ananas) sont produites dans cet archipel. La concentration est particulièrement importante chez les éleveurs, 85 % des volailles, 68 % des porcins et 47 % des bovins y sont élevés. La dernière décennie a vu une intensification des productions malgré d'importantes contraintes foncières. Avec une production en baisse de près de 22 % depuis 2005, les IDV restent le premier producteur de fruits (6 324 t en 2012).

Aux îles Sous le Vent, 27 % des agriculteurs se concentrent sur seulement 9 % de la SAU et produisent 21 % de la production agricole totale. L'archipel est caractérisé par la production de vanille, cultivée sur 84 ha au sein de 508 exploitations. En tonnage, fruits et coprah sont ses 2 productions principales avec respectivement 2 420 et 2 412 tonnes en 2012. La production totale a baissé de 23 % depuis 2005.

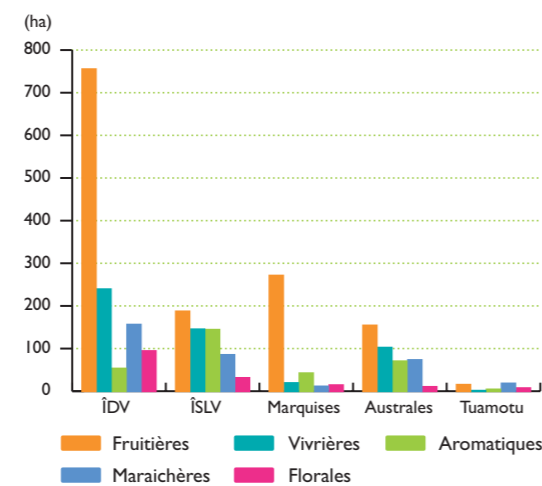
Le nombre d'exploitations a diminué depuis 2006 pour s'établir à 5 649, la plupart sont familiales et de taille modeste. Les exploitations individuelles représentent 98 %, elles emploient en moyenne 3 personnes. Les productions agricoles sont dominées par le coprah et la polyculture.

La politique forestière de reboisement, longtemps orientée vers le Pin des Caraïbes est recentrée aujourd'hui vers les essences de bois précieux.

L'élevage des caprins est responsable d'une importante perte de biodiversité dans certaines îles.

Les problèmes environnementaux sont liés aux ravageurs des cultures ainsi qu'aux pesticides utilisés, bien que le volume de leurs importations ait diminué de 17 % depuis 2006. La lutte biologique est une priorité depuis 2012.

Aux îles Marquises, la vocation agricole s'intensifie. L'archipel représente plus de 50 % de la SAU avec 15 % des agriculteurs et 6 % de la production. C'est le seul archipel pour lequel l'activité agricole est en progression depuis le dernier recensement de 1995 (+22 % d'agriculteurs et +35 % d'exploitations). De très nombreuses exploitations de cultures aromatiques et florales ont vu le jour. En revanche, la surface de pâturage a diminué de 56 %. La production totale s'est effondrée depuis 2005, perdant 71 % de son tonnage en raison de la chute de production du noni passant de 4 800 à 436 tonnes entre 2005 et 2012.



Surface agricole utilisée en 2012 par type de culture selon les archipels
Source : SDR

Les îles Australes, avec leur climat relativement frais, sont le grenier des productions tempérées. 14 % des agriculteurs occupent 16 % de la SAU polynésienne et produisent 7 % de la production agricole totale de Polynésie. L'autoconsommation est importante et l'archipel est spécialisé dans les cultures maraîchères et fruitières, comme la pomme de terre ou le litchi. Dans cet archipel, le tonnage total a progressé de 2 % depuis 2005 pour s'établir à près de 2 000 tonnes.

La monoculture du coprah est localisée aux Tuamotu où plus de 25 000 ha de cocoteraies ont été recensées en 2012. 88 % des entreprises agricoles exploitent exclusivement le coprah. En progression de 14 % depuis 2005, la production agricole totale est de 8 320 tonnes en 2012, dont 8 269 de coprah.



Polyculture maraîchère

LES PRODUITS DE L'AGRICULTURE

LE COPRAH

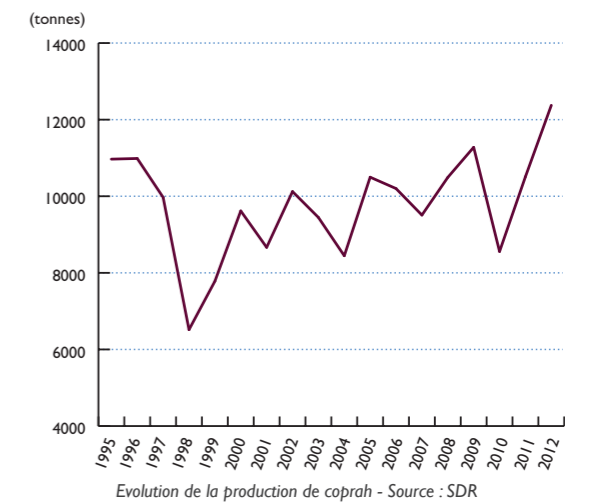
Le cocotier fait l'objet d'une monoculture de subsistance dans plusieurs atolls des Tuamotu et apparaît comme un complément primordial dans de nombreuses exploitations. La coprahculture, forte de près de 30 000 ha représente 36 % des exploitations. Avec plus de 2 000 chefs d'entreprises et 4 000 actifs, cette activité est une composante majeure de l'agriculture polynésienne.

Depuis 1998, la production est globalement à la hausse, avec de légères fluctuations chaque année, sauf en 2010 où elle a connu une chute brutale, avant de repartir fortement en hausse dès 2011. La production de coprah représente 42 % de la production agricole totale, elle s'établit en 2012 à 12 374 tonnes, soit 21 % de plus qu'en 2006. Alors qu'à cette époque, c'est la production de fruits qui était majoritaire en Polynésie française (31 % de fruits pour 27 % de coprah), la tendance s'est inversée et c'est maintenant le coprah qui est en tête.

La hausse de la production peut s'expliquer par la situation de crise économique qui induit les familles à reprendre les zones de production et de cueillette jusqu'alors délaissées. Les pouvoirs publics soutiennent financièrement la filière, la totalité de la production est transformée par l'huilerie de Tahiti appartenant au Pays, qui achète à un prix fixe assez élevé (une subvention lui est attribuée pour compenser la différence avec le cours international du coprah). En 2013, cette subvention s'est élevée à plus de 1,3 milliards

de francs, en augmentation depuis 2011. Afin de pérenniser la filière et de diminuer son besoin en subventions, plusieurs avancées et projets sont présentés : utilisation de l'huile de coprah pour faire tourner les groupes électrogènes du nouvel hôtel de luxe de Tetiaroa, changement de la presse de l'huilerie de Tahiti ou étude de nouvelles techniques pour produire de l'huile de coco vierge.

Face à la forte production, des problèmes de séchage peuvent survenir, entraînant une hausse de la production de coprah de seconde qualité. 66 % de la production de coprah a lieu dans les Tuamotu mais près de 20 % sont également produits aux ISLV et 8 % aux Marquises. Les recettes du coprah représentent une ressource importante pour les îles et particulièrement les Tuamotu/Gambier où la chute de l'activité perlière a déplacé en partie la main d'œuvre vers le coprah.



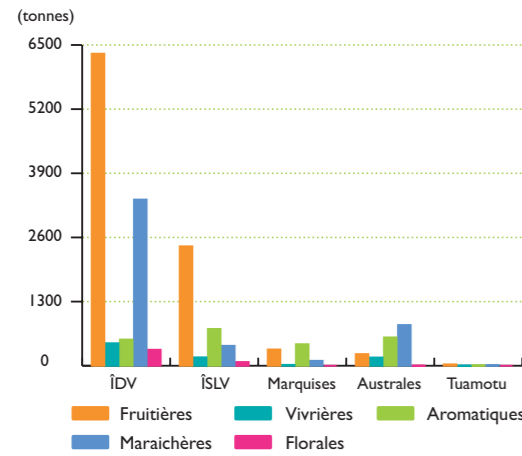
Séchoir à coprah

LES FRUITS

Les principaux fruits cultivés en Polynésie française sont l'ananas (îles du Vent), la pastèque, le melon et le coco sec (îles Sous-le-Vent).

L'offre en fruits frais varie selon l'année autour de 9 000 tonnes. Les 4 principaux produits représentent 81 % en tonnage et 71 % en valeur.

L'ananas à lui seul représente près de 50 % de la production de fruits, en augmentation depuis 2005. La pastèque représente 13 % de la production de fruits, en diminution (18 % en 2005). C'est la production de bananes qui a le plus évolué, passant de 8 % à moins de 3 % de la production. Les autres fruits restent à part égale. La production



Production agricole en tonnes en 2005 et 2012 par type de culture Source : SDR

de fruits subit une pression phytosanitaire importante, et pâtit du manque de foncier. L'investissement est important, les premières années sont sans production ; la production est ensuite trop saisonnière entraînant des difficultés de commercialisation.



Champ ananas

LES LÉGUMES

Les productions maraichères du territoire varient autour de 4 700 tonnes par an depuis quelques années, alors que jusqu'en 2005 elles atteignaient plus de 6 500 tonnes. Produits en grande partie dans les Îles du Vent (à 72 %) et aux Australes (à 18 %), les légumes sont représentés par la tomate (22 %), le concombre (14 %) et le chou vert (12 %). Salades, pommes de terre et carottes représentent chacune environ 8 % de la production. On note une augmentation du tonnage produit en 2012 liée à la production de pommes de terre, de choux verts et de carottes.



Vente de produits maraichers

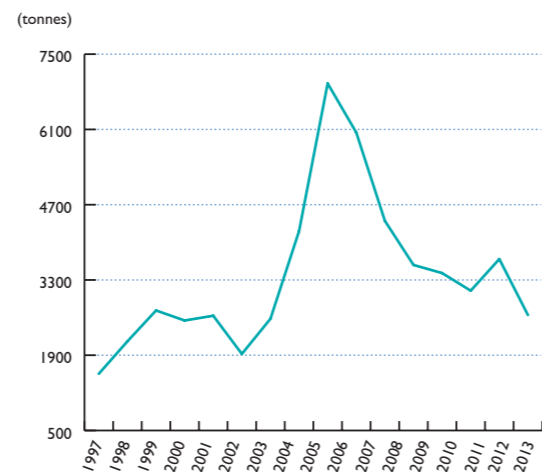
La production de légumes subit une pression phytosanitaire importante avec une sur-fertilisation et des sur-traitements. Les prix sont élevés pour une qualité faible.

LE NONO

La production de nono, ou noni (*Morinda citrifolia*), a considérablement chuté depuis 2005, passant de 8 200 tonnes à seulement 2 400 tonnes en moyenne depuis 2009. Cette perte est due en partie à la forte concurrence des prix dans le Pacifique et en Asie. Les Îles du Vent et les Marquises regroupent de 50 à 70 % de la production selon les années. Le prix moyen au kilo frais stagne depuis 2010 et les exportations de produits transformés (jus ou purée) ont beaucoup baissé.



Récolte de nono



Exportations de nono - Source : ISPF

LES PRODUITS VIVRIERS

La production vivrière se maintient autour des 1 000 tonnes par an depuis des années, c'est une filière peu professionnelle et peu organisée. L'essentiel des productions vivrières est concentré aux îles du Vent (60 % du total) et aux Îles Sous le Vent (20 %). Le taro est le plus consommé (60 % du total), suivi par les bananes (18 %) et la patate douce (12 %).

Les produits sont essentiellement réservés à l'autoconsommation, en dehors de Tahiti. Les îles de Rurutu et Rimatara commercialisent une partie des taros vers la zone urbaine de Papeete. La filière souffre de la concurrence avec les produits importés.

LA VANILLE

La production de vanille mûre est traditionnellement implantée dans les îles Sous-le-Vent, principalement à Tahaa, Raiatea et Huahine. Dans les années 60, la Polynésie française était l'un des 3 plus gros producteurs mondiaux, avec une récolte annuelle de 200 à 300 tonnes. En 2012, la production est de 55 tonnes, en augmentation depuis 2005 (49 tonnes). Les exploitations de vanille traditionnelle représentent 40 % du total, après une forte baisse, un retour aux anciennes exploitations s'est opéré suite à la crise économique. Le reste des exploitations se fait sous ombrière, une culture professionnelle qui devrait normalement voir une production plus importante, au moins 60 tonnes par an. Les exportations de vanille sont en hausse, comme le prix moyen à l'export.



Vanille sur pied

LE CAFÉ

Le café polynésien est récolté aux Australes où le potentiel de production annuelle avoisinerait les 30 tonnes. La production est de 12 tonnes en 2012, en augmentation depuis 2005 (8,7 tonnes). La faible rémunération du travail, les méthodes de récolte et de traitement non maîtrisées et l'incertitude du marché local sont les principaux problèmes de cette production.

L'HORTICULTURE

Elle est caractérisée par la production de plantes en pot, de fleurs coupées et de feuillages destinés aux hôtels, aux activités folkloriques ou à l'artisanat. La production varie autour de 400 tonnes par an, en majorité du tiare Tahiti, des plantes en pot et des musacées, ainsi que du pandanus. Suite à l'arrêt de la production de lys à Tubuai, les recettes de la production de fleurs ont diminué de près de 5 %. L'horticulture est une production irrégulière qui manque de diversité. Elle entre en concurrence avec la fleur artificielle.

L'AGRICULTURE ET L'ENVIRONNEMENT

LES RAVAGEURS DES CULTURES

En 2010, le SDR a publié un guide de reconnaissance des insectes et acariens des cultures maraichères, fruitières et vivrières de Polynésie française. Ce guide permet l'identification des ravageurs et propose des moyens de lutte. On distingue les ravageurs primaires qui causent des dégâts importants dans les cultures et mettent en péril la production, des ravageurs secondaires qui occasionnent des dégâts dans certaines conditions et ne mettent pas en péril l'exploitation. La Polynésie est la cible de très nombreux acariens et insectes ravageurs de cultures, en raison notamment de la température élevée toute l'année accélérant leur reproduction. On compte aussi des gastéropodes (escargots et limaces), des oiseaux (bulbuls et merles des Molluques) et des rongeurs (souris et rats).

Les principaux ravageurs sont :

- les mouches des fruits pour toutes les cultures fruitières,
- l'hispine du cocotier, un coléoptère s'attaquant surtout aux jeunes cocotiers et provoquant leur dessèchement et leur mort en moins de 2 ans,
- les aleurodes, les mouches mineuses et les thrips, principaux ravageurs des maraichers, provoquent l'affaiblissement ou la déformation des plants.

Les mouches des fruits : quatre espèces de mouches des fruits nuisibles sont présentes.

- *Batrocera kirki*, présente dans toutes les îles sauf Rapa et les Marquises ;
- *Batrocera tryoni* présente dans toutes les îles sauf Rapa ;
- *Batrocera dorsalis* présente dans les îles de la Société et des Marquises, à Rimatara et Rurutu ;
- *Batrocera xanthodes* présente à Rurutu et Rimatara.

Le statut phytosanitaire des îles Marquises a été extrêmement privilégié jusqu'à l'apparition, en 2001 de *B. tryoni* dans l'île de Tahuata. La mouche a été plus tard identifiée puis éradiquée à Atuona, avant d'être à nouveau observée en 2002 dans la vallée de Hanameno, au nord de Hiva Oa.

Les effets de la mouche des fruits sur la production sont potentiellement graves : les rendements des goyaviers, manguiers et agrumes peuvent être fortement diminués (jusqu'à 30 voire 50 %). Les citrons sont moins touchés que les autres fruits. La lutte par pose de pièges et par pulvérisation par spot est efficace et diminue les pertes à moins de 5 %. Certaines éradications ont été observées, comme *B. tryoni* à Rapa en 2004.

La lutte contre la mouche des fruits est une priorité en Polynésie. Le service du développement rural (SDR) a mis en place :

- Une lutte chimique et hormonale : des opérations de contrôle des mouches des fruits par des procédés chimiques ont été conduites par le SDR à Tahiti depuis 1997, puis aux Australes et aux Marquises.
- La lutte biologique par l'introduction d'une guêpe parasitoïde (*Fopius arisanus*).
- Des programmes d'éradication de la mouche *B. dorsalis* à Hao aux Tuamotu, à Tahiti et Moorea.



L'hispine du cocotier

L'hispine du cocotier (Brontispa lonaissima) appartient à la famille des Chrysomelidae, ordre des Coléoptères. Recensée dès le début des années 1960, elle s'est répandue dans toutes les îles de la Polynésie française. Les larves sont à l'origine des dégâts en se nourrissant aux dépens des jeunes folioles non ouvertes des cocotiers. Pour lutter contre ce ravageur, un parasite Tetrastichus brontispae fut introduit au début des années 1960 à Tahiti. Cet agent de lutte biologique (auxiliaire de culture) assure depuis un contrôle satisfaisant sur les cocotiers adultes, des lâchers de ce parasite sont réalisés dans tous les archipels infestés.

Avec le réchauffement climatique, on observe le retour de cette peste à Tahiti. Le laboratoire d'auxiliaires de culture du SDR situé à Papara permet l'élevage de l'insecte prédateur et de l'envoi de flacons d'insectes pour les libérer dans les zones infectées.

BIOSÉCURITÉ : LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Afin de limiter la dissémination des fléaux que sont les mouches des fruits, pucerons, cochenilles et autres virus et bactéries ou les graines des plantes envahissantes, la Polynésie française a mis en place des règles de transport pour les échanges inter-insulaires. Au départ de Tahiti, tous les fruits et légumes à expédier dans les autres îles, sont présentés aux contrôleurs de la station du département de la protection des végétaux qui décident de la nécessité et du type de traitement à effectuer. Les fruits originaires de Rurutu doivent subir une fumigation au bromure de méthyle en raison de la présence de la mouche des fruits (B. xanthodes). Un certificat phytosanitaire est délivré précisant le type de traitement. Le bromure de méthyle est également efficace sur les acariens et les nématodes.

Autres ravageurs : d'autres ennemis des cultures menacent les îles, dont l'introduction serait catastrophique pour l'agriculture polynésienne. L'insecte xylophage du cocotier (Oryctes rhinoceros), le coléoptère qui attaque les tubercules de taro (Papua sp), et la bactérie Pseudomonas solanacearum, qui détruit notamment les musacées (bananiers, fei, héliconias...) en sont quelques exemples.

La tristezza des agrumes est un virus transmis par les pucerons qui a décimé les pieds d'agrumes non greffés et ceux greffés sur bigaradier (orange amère). La tristezza est absente aux Marquises et aux Australes. Depuis 2000, les plants d'agrumes intéressants sont greffés sur des porte-greffes résistants et la tristezza n'est plus vraiment un problème.

La petite fourmi de feu (PFF, également appelée fourmi électrique) est classée parmi les 10 espèces invasives les plus néfastes au monde. Elle est présente à Tahiti depuis 2004 (plus probablement 1999) et est déjà considérée comme incontrôlable. Des foyers ont été repérés à Moorea. Sa présence sur certaines zones agricoles peut entraîner l'abandon des espaces de cultures ou une difficulté à vendre et exporter les productions. Voir chapitre « patrimoine naturel ».

LA CULTURE SUR MOTU

La culture des pastèques et des melons, notamment, se pratique dans les Iles Sous-le-Vent, sur les motu du récif barrière des îles hautes, Huahine, Maupiti, surtout mais également Bora-Bora, Raiatea et Tahaa. Le sol calcaire de ces motu est impropre à la culture et les pastèques sont donc cultivées dans des fosses remplies de terre issue de l'île haute. On compte ainsi environ 200 000 trous de 0,4 par 0,2 m, ce qui représente un volume de terre d'environ 16 000 m³ renouvelée tous les 2 à 3 ans (50 000 m³ de terre sur 10 ans environ). Outre le problème lié à la terre, ces cultures sont très gourmandes en engrais et pesticides avec un risque évident d'impact sur les nappes phréatiques peu profondes de ces motu (source PDADP).

LES AUXILIAIRES DE CULTURE, LES ENNEMIS NATURELS DES RAVAGEURS

Ce sont des prédateurs, des parasitoïdes (microguêpes), des maladies (virus, bactérie, champignons) qui tuent les ravageurs et limitent ainsi leurs populations, en évitant les dégâts sur les cultures. Ils peuvent s'attaquer à tout type de ravageurs : acariens, aleurodes, cicadelles, cochenilles, mouches mineuses, papillons, pucerons, thrips...

Les parasitoïdes se développent dans les ravageurs (ou dans leurs œufs ou leurs larves), en s'en nourrissant de l'intérieur. C'est le cas des microguêpes qui parasitent l'hispine du cocotier ou les mouches des fruits, mouches mineuses, aleurodes et cicadelles.

Les prédateurs capturent et mangent directement les ravageurs, comme les coccinelles avec les cochenilles ou les pucerons par exemple.

Source : J. Grandgirard (SDR) guide de reconnaissance des insectes et acariens des cultures, 2010

LES PESTICIDES

L'utilisation de pesticides pose des problèmes sanitaires et environnementaux : pollution des sols et des eaux, risques pour la santé des agriculteurs et des consommateurs, risques pour la biodiversité. D'autre part, des problèmes de résistance peuvent apparaître, le traitement devient alors inefficace, ou bien le produit peut tuer les auxiliaires en même temps que les ravageurs, entraînant une pullulation du ravageur une fois l'effet du traitement dissipé.

Le SDR, qui forme les agriculteurs à l'usage raisonné des produits, ainsi que le programme de développement d'une agriculture durable, indiquent que l'utilisation des pesticides, tout comme celle des engrais, est importante et systématique sur les grosses exploitations, parfois même lorsque ce n'est pas nécessaire comme pour la vanille ; les surdosages sont courants, jusqu'au triple des doses nécessaires et plusieurs associations s'insurgent contre leur emploi abusif.

Les importations de pesticides à usages agricoles ont connu une augmentation constante jusqu'en 2002 où elles ont frôlé 1 000 tonnes. Elles ont ensuite légèrement diminué et stagné jusqu'en 2007 autour de 850 tonnes avant de chuter considérablement jusqu'en 2011. Moins de 600 tonnes étaient alors importées. Les importations de pesticides sont de nouveau en augmentation

et s'établissent à plus de 700 tonnes en 2013, la hausse étant due uniquement aux importations de désinfectants à usage agricole. L'importation d'insecticide est toujours en baisse.

En utilisant le principe de calcul de Venayre (2012) dans son étude sur la consommation de pesticides et d'engrais en Polynésie française (voir encadré), on obtient une utilisation moyenne de produits actifs de : 10 kg/ha de terres arables sur la période 2010-2013. C'est 23 % de moins que celle calculée sur la période 2004-2009, mais cela reste toujours 2,5 fois plus que la consommation de la métropole.

Les insecticides représentent près de la moitié des produits importés alors qu'ils en constituaient plus de 75 % en 2006.

L'institut de la consommation a procédé en 2007 et 2008 à des campagnes de prélèvements pour analyser les taux de 150 pesticides dans des produits locaux et importés. Près du tiers des produits analysés avaient des taux de pesticides supérieurs aux normes françaises (limites maximales de résidus de pesticides - LMR), le double de la proportion mesurée dans les produits importés. Parfois les valeurs sont inquiétantes, comme sur les salades locales dans lesquelles les taux d'un fongicide étaient 1 700 fois supérieurs à la LMR, ou ceux d'un insecticide 630 fois trop élevé (Venayre,

LA « LOI PESTICIDE »

Le 19 juillet 2011, la loi de Pays relative à la commercialisation et l'utilisation des pesticides en Polynésie française est entrée en vigueur. Elle définit les conditions d'importation des pesticides avec, notamment, la délivrance d'un certificat d'aptitude à leur commercialisation. Elle permet de sécuriser la vente des produits dangereux en créant une rubrique d'utilisateurs professionnels dont les agriculteurs font partie.

La liste des substances actives autorisées à l'importation est en évolution depuis 2007, vers un respect des utilisateurs pour l'environnement. En 2014, 444 substances actives de pesticides sont autorisées (biocides et produits phytosanitaires) dont 16 sont « extrêmement dangereuses » et 16 « très dangereuses ». C'est presque 50 de moins qu'en 2006.

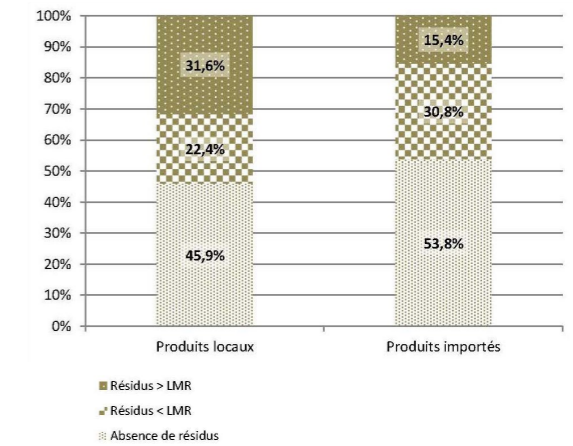
2012) par rapport à la LMR.

Ces mêmes analyses sont réalisées au sein d'un laboratoire ILM-SDR, 2 fois par an, sur les produits de consommation courante, sur la base du volontariat des agriculteurs. Le SDR a investi dans des machines de précisions pour effectuer ces analyses en interne à partir de 2014. Une série de tests a été réalisée pour caler les appareils en envoyant en double les échantillons en France et Nouvelle Zélande.

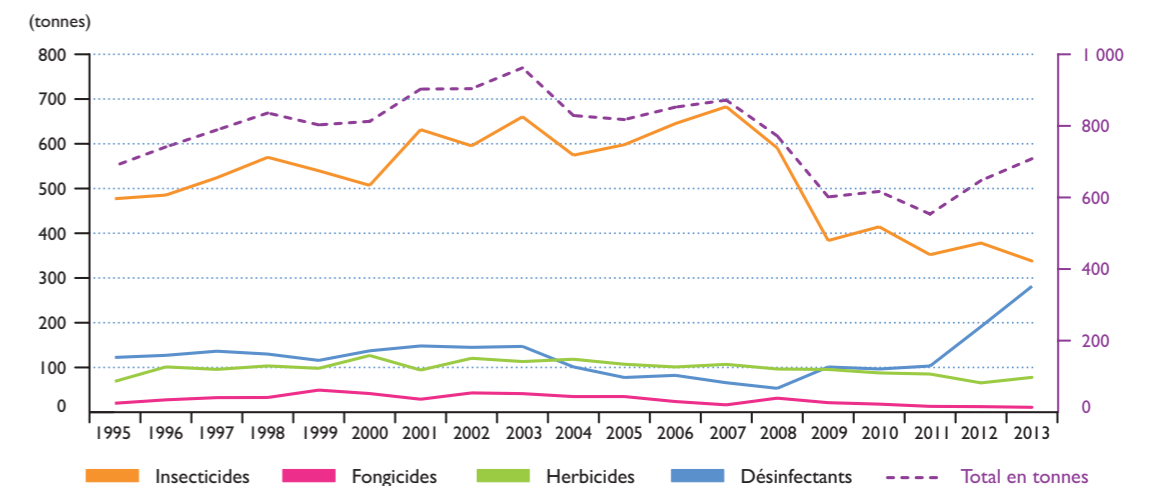
L'impact des pesticides sur les récifs est mal connu. Parmi les divers pesticides susceptibles de polluer les récifs coralliens, les herbicides paraissent a priori plus particulièrement redoutables par suite de leurs effets potentiels sur les herbiers de phanérogames, et sur les algues symbiotiques des coraux hermatypiques : endosymbiotes (zooxanthelles) et chlorophycées exosymbiotiques (Ostracium sp.) (voir « chapitre milieu marin » ; source : F. Ramade).

LES ENGRAIS

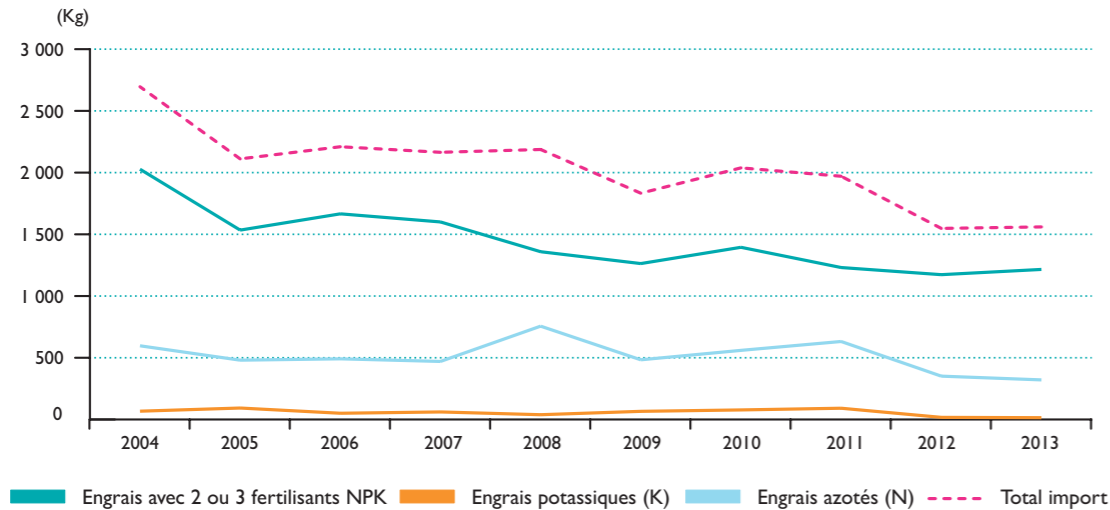
Le tonnage d'engrais importés est en baisse constante depuis 2004. Il s'établit en 2013 autour de 1 500 tonnes par an, alors qu'il était de 2 300 tonnes en moyenne depuis 1995. En utilisant le principe de calcul de Venayre (2012) dans son étude sur la consommation de pesticides et d'engrais en Polynésie française (voir encadré), on obtient une consommation moyenne de : 223,6 kg/ha de terres



Analyses des résidus de pesticides dans les produits locaux et importés - Source : Venayre 2012



Evolution des importations de pesticides à usages agricoles - Source : ISPF



Evolution des importations d'engrais à usages agricoles - Source : ISPF

arables sur la période 2010-2013. C'est 23 % de moins que celle calculée sur la période 2004-2009 mais reste encore plus d'une fois et demi de plus que leur utilisation en métropole.

Les engrais complets contenant azote, phosphate et potassium (NPK) représentent 78 % des importations d'engrais. Les engrais azotés représentent 1/4 des importations. Les importations d'engrais organiques (1,6 tonne en 2006) ont fortement augmenté (8,5 tonnes en 2013).

L'impact des engrais : Les engrais apportent des nitrates et des phosphates dans le milieu aquatique et causent l'eutrophisation des eaux récifales. Avec les eaux usées et les événements climatiques, ils pourraient être en partie responsables des modifications observées dans les peuplements algaux (voir chapitre « milieu marin »).

LA CONSOMMATION D'EAU

Il s'agit plus « d'arrosage » que d'irrigation et les quantités mobilisées sont mal connues. Les besoins ont été estimés à près de 7 000 m³/j sur la base de ratios de consommation d'eau par type d'agriculture, appliqués aux surfaces agricoles recensées en 2012, en concertation avec le SDR.

PROTECTION DU MARCHÉ AGRICOLE ET QUALITÉ SANITAIRE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Cette étude réalisée en 2012, s'intéresse entre autre à la consommation d'engrais et de pesticides. Un calcul de consommation a été fait en prenant en compte la surface de terres arables (du RGA 1995) et la part de substances actives des pesticides et engrais. Pour ces derniers elle s'élève en moyenne à moins de 40 % du poids total des produits. On constate alors une utilisation des engrais en Polynésie de 48 % supérieure à celle de la France, soit de 291 kg/ha. Pour les pesticides le calcul est un peu plus compliqué. On estime que seulement 27 % des pesticides importés sont réellement utilisés en agriculture, dans lesquels on trouve 20 % de substances actives. On aboutit à une consommation de pesticides de 16 kg/ha de terres arables, 4 fois supérieure à celle de la métropole.

Source : Venayre (2012)

Il n'y a pas de prise de conscience des problèmes liés à l'eau et en particulier des risques de pollution due aux nitrates et aux produits phytosanitaires véhiculés par les eaux. Ce genre de problématique sera prise en compte dans les projets de gestion intégrée des zones côtières.

L'ÉROSION

L'érosion des sols et son corollaire, la sédimentation terrigène, figurent parmi les causes principales de destructions de la faune corallienne des récifs frangeants, notamment à Tahiti (voir chapitres « milieu marin » et « les sols »)

Certaines cultures accentuent les phénomènes d'érosion, comme l'ananas, particulièrement sur des pentes fortes comme celles de l'île de Moorea. C'est surtout le réseau des routes qui est, la plupart du temps, à l'origine des saignées d'érosion. La rotation courte des cultures maraîchères (tomates, pommes de terre...) est également une cause d'érosion des sols.

L'importance du traitement des résidus lors du renouvellement des cultures a été démontrée, le paillage ou le mulch lithique (technique qui consiste à ajouter des graviers à la couche superficielle de terre cultivée pour réduire l'évaporation et diminuer le ruissellement) étant le meilleur traitement (voir chapitre « les sols »).

LES INCENDIES

En raison d'écobuages mal maîtrisés, les incendies sont fréquents, notamment aux Marquises. Les zones incendiées sont occupées aujourd'hui par la lande à fougères « anuhe » (*Dinacropteris linearis*) ou la lande à « roseaux » (*Maiscanthus floridulus*). Ces feux favorisent la multiplication des pins au détriment des espèces indigènes et conduisent à la disparition d'espèces endémiques (exemple à Rapa) ; les feux répétés ne permettent pas à la végétation de se reconstituer (voir aussi chapitre « patrimoine naturel »). En 2012, un important incendie a ravagé 600 ha de forêt à Nuku Hiva, soit 16 % du territoire de l'île, menaçant le « Upe » (carpophage des Marquises *Ducula galeata*), cet oiseau endémique en danger d'extinction dont il ne restait plus que 260 individus.

L'AGRICULTURE DURABLE ET ORGANIQUE

En 2011, la loi de Pays 2011-01 du 10 janvier définit les conditions d'utilisation de la mention « agriculture biologique » en Polynésie française. Un logotype spécifique est mis en place afin de reconnaître ces produits. Différentes certifications existent, en fonction du marché visé, local, européen ou international :

Bioagricert : reconnue par le Pays, cette certification internationale permet une accréditation pour de nombreuses destinations (USDA Organic, Agriculture Biologique, Japan Agriculture Standard, CAAQ Canada...). 3 producteurs de noni en sont aujourd'hui bénéficiaires.

BCS-Öko-Garantie GmbH : c'est une certification indépendante et internationale, la société Royal Tahitian Noni a une centaine de producteurs de noni affiliés.

Biofeticia : l'association SPG BIO FETIA fonctionne depuis 2011 sur le principe du système participatif de garanti ; les agriculteurs, les distributeurs et les

consommateurs s'autocertifient. C'est la Norme Océanienne d'Agriculture Biologique (NOAB) qui a été retenue. Les produits, estampillés Bio Pasifika, porteront la mention « contrôlés par BioFeticia ». Cette certification est reconnue dans la loi de Pays de 2011. Une seule agricultrice est pour l'instant détentrice de cette certification dont le cahier des charges est très contraignant. D'autres demandes sont en attente.

D'autres producteurs ont une démarche environnementale, sans certification.

LES JARDINS PARTAGÉS

Depuis 2011, un concept de potager participatif voit le jour à Tahiti. Il s'agit de favoriser l'accès à une nourriture saine pour les ménages les plus modestes. Pendant une année qui peut être renouvelée, des familles ont à leur disposition un jardin pour un loyer très modeste ; il va servir à produire des légumes de façon collective que les familles peuvent consommer ou revendre afin de soulager leur budget. Le dispositif permet la pratique d'une agriculture intégrée tout en favorisant un mode de culture respectueux de l'environnement. Ce dispositif est en place dans plusieurs communes comme Arue ou Papeete. Il permet de développer le lien social au sein d'un quartier et de réaliser des actions d'insertion et de formation des jeunes.

L'EXPLOITATION DE LA FORÊT

La Polynésie française dispose de 2 000 km² de forêts et compte plus de 200 espèces forestières. Les données sur la végétation sont encore largement éparpillées et incomplètes sur l'ensemble du territoire polynésien (seules 98 espèces forestières ont été décrites en détail). Les plantations forestières sont relativement bien connues mais aucun inventaire forestier global n'a jamais été lancé en Polynésie française, limitant la connaissance des forêts primaires et secondaires (BRGM 2013).

- 5 900 ha de *Pinus caribaea*, dont environ la moitié réellement exploitable car accessible. Les dernières plantations ont eu lieu en 2002,
- 400 ha de plantation d'essences d'ébénisterie (feuillus précieux).

Le département Forêt et Gestion de l'Espace Rural (FOGER) du SDR se charge de la sylviculture des arbres : il boise et entretient les surfaces boisées,

LA POLITIQUE AGRICOLE

Mise en place pour la période 2011-2020, la politique agricole du Pays est un cadre pour accompagner l'agriculture de demain dans sa dimension stratégique. Elle s'interroge sur la place que la société polynésienne entend donner à son agriculture et à ses agriculteurs, sur les missions économiques, sociales et environnementales que l'on souhaite conférer aux agriculteurs en contrepartie des mesures de soutien.

Les objectifs de la politique forestière sont de trouver des solutions pour exploiter les peuplements existants et pérenniser la production de bois. Plusieurs axes sont suggérés à ces fins, comme alléger les contraintes des privés pour les aider à investir, augmenter la taxe à l'importation, trouver des surfaces à boiser...

En 2013, dans le cadre du programme ARAI 3, le BRGM a réalisé une étude sur le rôle de la végétation vis-à-vis des mouvements de terrain dont la base a nécessité un classement des îles en fonction d'Unités de Végétation (UV) appartenant chacune à un type d'unité écologique (forêt, herbacée, cocoteraie...). Ce travail réalisé sur les îles hautes montre que 46 % des UV sont des forêts (voir chapitre « les sols »). BRGM 2013.

On estime la surface couverte à environ 144 000 ha de forêts naturelles et 59 800 ha de plantation (FOGER, 2012).

Les plantations sont réparties en :

- 50 000 ha de cocoteraies,
- 3 500 ha de forêts de protection (essentiellement *Pinus caribaea*),



sur le domaine de la Polynésie française et chez des propriétaires privés, qui fournissent la majorité des surfaces boisées.

A maturité, les bois sont exploités par les scieries du SDR (2 à Tahiti, 1 à Moorea et quelques unités dans les îles). Le traitement réalisé par le SDR consiste en un autoclavage du bois.

La cocoteraie est vieillissante (moyenne d'âge des arbres supérieure à 60 ans) et les rendements agricoles sont très inférieurs à ce qu'ils pourraient être. La production est de 300 à 500 kg par hectare et par an, alors que des rendements normaux seraient doubles ou triples. En 2013, une mission d'expertise et de diagnostic de la filière coco a permis de vérifier l'application des mesures prévues, 15 ans plus tôt, lors de la précédente mission : arrêter les brûlis qui empêchent la fertilisation et développer les cultures légumineuses pour fixer l'azote dans le sol. Mais les pratiques n'ont guère changé. Le programme de régénération de la cocoteraie est en cours. Il consiste en la fourniture de noix de coco et de matériel pour installer des pépinières de germination.

Extrait du mémoire de fin d'étude de A. Teriipaia sur les opportunités d'agroforesterie en PF (2013).

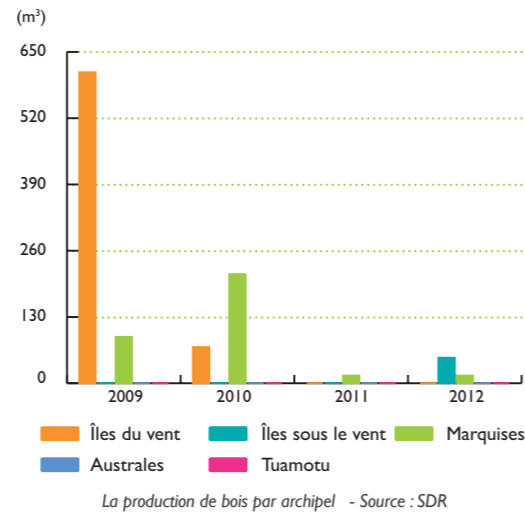


Cocoteraie

LA FILIÈRE BOIS

Actuellement, seuls les peuplements de *Pinus caribaea* sont arrivés à maturité. Moins de 1 000 m³ de bois scié est produit chaque année, alors que les peuplements actuels pourraient permettre d'en produire 14 400 m³ par an. Cela représente 46 % de la consommation annuelle locale. Les plantations polynésiennes couvrent donc un très faible pourcentage de la demande, essentiellement fournie, de ce fait, par les importations (31 000 m³ en 2013).

En revanche, la présence d'une ressource exploitable et la bonne qualité de la ressource locale (comparable à celle du bois importé) sont des atouts, ainsi que la forte demande.



Quelques essences d'ébénisterie sont récoltées dans les forêts naturelles et contribuent à approvisionner les artisans.

La filière bois local est ralentie par le peu d'acteurs privés pour exploiter les peuplements, le fait que ces peuplements soient dégradés par manque d'entretien, le peu de connaissance sur la sylviculture des essences locales ou la difficulté d'adapter les essences importées.

De plus, la pression foncière est importante et l'investissement coûteux, les taxes sur le bois importé sont faibles et les financements du secteur sont maigres, autant de menaces qui pèsent sur cette filière.

LE PIN DES CARAÏBES

Le pin des Caraïbes représente l'ensemble des plantations de pins (exploitables et déclassés en protection). C'est une espèce choisie en raison de sa croissance rapide et de son potentiel de substitution et utilisée en plantation depuis les années 1970. L'objectif initial était de constituer un massif de production de 11 250 hectares de pins de Caraïbes en 25 ans, soit 450 hectares de plantations par an. 40 ans plus tard, moins de 50 % du programme a été réalisé. Les dernières plantations ont été réalisées en 2002. Cependant, la régénération naturelle observée aux Australes et aux Marquises par exemple, permettent aux plantations de s'étendre. Ainsi à Rapa, 12 ha supplémentaires ont été colonisés par les pins dont les plantations avaient été réalisées entre 1978 et 1989.

Aujourd'hui, les plantations sont à maturité et en phase croissante d'exploitation.

La gestion de la pinède s'est concentrée sur ces 2 000 ha exploitables, les autres (3 900 ha environ) étant consacrés au maintien des terrains en pente.

L'exploitation industrielle est encore peu développée aujourd'hui, pourtant elle est encouragée par le Pays, auquel participe également le FOGER. Des unités de transformation existent à Nuku-Hiva, Tubuai, Tahiti et Moorea, mais l'investissement est très important.

IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Des plantations : les tendances d'évolution des sols sous les pins se traduiraient par une diminution de la quantité de matière organique et d'azote organique, ce qui pourrait entraîner une diminution de leur fertilité (voir aussi chapitre « les sols »). Les plantations de pins sont moins favorables à la biodiversité que la lande à fougères, on y constate une baisse de l'endémicité des espèces végétales, tandis qu'elles favorisent certaines espèces introduites ; elles sont également désertées par les oiseaux indigènes qui n'y trouvent ni nourriture, ni habitat correct (Profit, 2003).

De plus, l'entretien limité des plantations de pins (éclaircie et élagage) et le retard de la sylviculture, du fait des faibles moyens mis en oeuvre, sont préjudiciables à la biodiversité car les plantations très denses et sombres ne permettent pas à un sous-étage indigène de s'installer (JF Butaud).

De l'exploitation : les scieries sont une source potentielle de pollutions importantes, notamment en raison de la nécessité de traiter les bois sciés contre les attaques de moisissures, pourritures, termites et autres insectes xylophages. Les traitements par trempage induisent la manipulation de milliers de litres d'insecticides – fongicides, sans compter les jus de sciures lavées par les pluies. Le traitement des bois par autoclave emploie des produits dangereux (chrome, cuivre, arsenic) qui nécessitent des précautions de mise en oeuvre, notamment pour le traitement des résidus (fond de cuves). A cet effet, depuis 2007, le FOGER a mis en place une collecte des résidus avec la SEP (Société environnement polynésien) dont une partie est envoyée en Nouvelle Zélande pour y être traitée. Bien connues et prévenues (comme le fait le SDR) les pollutions peuvent ainsi être évitées.

LES PLANTATIONS DE PROTECTION

La protection des sols contre l'érosion naturelle fut l'un des premiers objectifs des plantations sur le territoire. Les essences utilisées sont le falcata (*P. falcata*/F. *moluccana*), le aito (*Casuarina equisetifolia*) ou l'eucalyptus. Les surfaces plantées n'ont pas évolué (aux environs de 3 500 ha) et sont essentiellement concentrées dans les Iles-Sous-le-Vent (45 %) et aux Australes (25 %). Le pin des caraïbes a également été planté en protection sur certaines zones des Marquises (Terre Déserte de Nuku Hiva).

LES PLANTATIONS DE BOIS PRÉCIEUX

Les feuillus sont utilisés pour la production de bois d'œuvre, bois d'ébénisterie ou bois d'artisanat local (sculptures), principalement aux Marquises. Les principales essences de bois précieux utilisées en reboisement sont :

- **Essences locales :** Miro (*Thespesia Populnea*) et le to'u (*Cordia Subcordata*), les plus utilisés aux Marquises, ou le Tamanu (*Calophyllum inophyllum*) et le Santal (*Santalum insulare*);
- **Essences introduites :** Mahogany (acajou du

Honduras *Swietenia macrophylla*), Teck (*Tectonia grandis*), Maru maru (*Samanea saman*), badamier (*Terminalia catappa*).

Il apparaît de plus en plus difficile de satisfaire la demande des artisans en bois précieux local. En l'absence d'inventaire, ces ressources ne sont pas connues tandis que les consommations annuelles actuelles et futures n'ont fait l'objet d'aucune estimation précise. Le sentiment d'épuisement des ressources provient du fait que les sculpteurs doivent aller de plus en plus loin dans les vallées pour trouver des bois assez gros et assez âgés qui leur permettent de réaliser des objets de qualité. Des groupes de sculpteurs ont même obtenu des dérogations pour aller chercher des bois à sculpter dans les réserves naturelles domaniales de Motane et de Eiao.

Débutées dans les années 70, les plantations de bois précieux (tau, miro, tamanu, santal, teck, acajou, etc.) recouvrent 406,5 ha en 2014, dont près de 50 % aux Marquises. C'est seulement 41,5 ha de plus qu'en 2005. Malgré les efforts, les surfaces plantées annuellement demeurent modestes pour plusieurs raisons :

- la baisse de l'effectif des personnels affectés à l'entretien des forêts et des moyens financiers ;
- le peu de terrains disponibles et propices à la sylviculture d'essences parfois exigeantes (sols riches et bien alimentés en eau) ;
- le manque de maîtrise du foncier sur le long terme (40-60 ans).

Les plantations réalisées dans les années 70 et 80 sont aujourd'hui au stade d'éclaircie. Ces éclaircies de bois jeunes de miro, to'u, mais aussi teck et acajou permettent d'approvisionner les sculpteurs en bois noble de faible section. Mais leur maturité n'arrivera qu'à partir des années 2025 pour les plantations des années 75 (10 hectares), et 5 ans plus tard pour les plantations de 80-84 (37 hectares). En attendant, les ressources disponibles connues sont estimées, selon le SDR et selon la plupart des sculpteurs interrogés, à moins de cinq ans de consommation au rythme actuel. Une stratégie pour le creux de la période 2007-2025 est nécessaire. En l'absence de stratégie collective, on peut s'attendre en effet notamment à une extinction complète des ressources en bois précieux « sauvages », y compris dans les aires protégées (notamment dans les réserves territoriales de Eiao, Hatutu et Motane, où elles



Plantation de bois Teck de l'arboretum de Ua Huka



sont déjà régulièrement prélevées) ; des tensions entre les îles ou entre les vallées pour le contrôle de ces ressources, qui sont inégalement réparties pourraient également se produire.

L'implantation de bois précieux dans les îles de la Société ou dans des zones où les plantes envahissantes sont abondantes et vigoureuses nécessite beaucoup plus d'entretien d'autant que la croissance des bois précieux est faible et que la fertilité des sols est dans lesquels ils sont plantés facilite la croissance des envahissantes (exemple de Raiatea où plusieurs passages par an sont nécessaires pour sauver les plantations (source : JF Butaud).

LE SANTAL

Le santal de Polynésie est endémique à la Polynésie orientale avec 7 variétés propres au Pays (Butaud, 2006). Il est présent dans 10 îles (voir également chapitre « patrimoine naturel»). Il est utilisé pour son bois de cœur odorant, soit pour la sculpture soit en médecine. Il a été surexploité pendant tout le 19^{ème} siècle. Un inventaire exhaustif de la ressource avait permis de dénombrer environ 4 600 arbres en 2006 et un programme de sauvegarde a été mis en place à travers des mesures conservatoires (étude du mode de multiplication en pépinières, création de vergers à graines abrités de la prédation des rongeurs...), mesures qui viennent renforcer la réglementation qui interdit tout abattage. En 2014, on compte 4 925 pieds de cet arbre emblématique.

L'ARBORETUM DE TARAVALO

Géré par le SDR sur un terrain de 280 hectares, l'arboretum de Taravao occupe 11 ha et a été créé en 1996. L'objectif premier de cet espace est d'offrir aux visiteurs une vitrine des principales espèces indigènes ou introduites plantées en Polynésie dans un but de production de bois d'œuvre et d'ébénisterie. Avec la plantation de santal en 2007 et d'autres espèces rares ou protégées, le SDR s'associe avec la DIREN pour mettre en place un plan ambitieux de conservation d'espèces menacées. Le reste du domaine est consacré aux activités forestières avec des reboisements en quinquina en altitude datant des années 1940, un verger à graines de Pins des Caraïbes (1981) et des plantations de Kaori sur plus d'un hectare (1983).

L'AGROFORESTERIE

C'est l'association, sur une même parcelle, d'une composante arboricole et agricole (culture ou élevage), en interaction et en compétition pour les différentes ressources disponibles. Cette intégration agriculture, élevage, sylviculture, suppose la possibilité d'obtenir des bénéfices marchands ou non marchands supérieurs sur une surface agroforestière limitée. C'est également une meilleure valorisation des ressources disponibles, optimisation de la lumière, de l'eau et des minéraux.

Inscrite dans la politique agricole 2011-2020, l'agroforesterie existe déjà en Polynésie, sous la forme d'une association élevage bovin sous cocoteraie ou de jardins agroforestiers de petite taille à proximité des habitations. On trouve également du sylvopastoralisme (élevage bovins ou équins sous *Pinus caribaea*) ou de l'agri-sylviculture (association cocotiers-agrumes ou maraîchage). Sur des parcelles domaniales, le SDR autorise des exploitants à cultiver de la vanille sous les arbres.

Un réseau de 15 parcelles expérimentales d'agroforesterie a été programmé en 2012, dont 3 sont effectivement mises en place à ce jour à Raiatea et Moorea :

- Association acajou/papayes-ananas à raison de 250 arbres/ha.
- Association acajou/vivrier avec 192 arbres/ha.
- Association acajou-teck-badamier/bananiers-ananas-papayes avec 192 arbres/ha.

Ce réseau s'établit sur une base de partenariat entre le SDR, qui fournit la parcelle et plante les arbres et le partenaire agricole, qui cultive les interlignes et en assure l'entretien.

Si l'intérêt de l'agroforesterie est certain pour les filières forestière et agricole polynésiennes et s'il existe un public d'exploitants intéressés, ce projet n'est qu'une étape du développement de l'agroforesterie sur le territoire. C'est une pratique évolutive qui nécessite un changement de culture au bout de quelques années et implique une bonne connaissance des fonctions environnementales de l'arbre (dont les essences forestières sont moins connues que les essences fruitières).

Source : A.Teriipaia, *mémoire de fin d'étude 2013, Opportunité de l'agroforesterie en PF.*

L'ÉLEVAGE

L'élevage concerne les porcs, poulets, vaches et chèvres en Polynésie française. La production animale est de 6 020 tonnes en 2012, en hausse depuis des années, mais toujours très largement inférieure aux besoins. En effet, les importations de viande représentent près de 25 000 tonnes chaque année. L'élevage est principalement pratiqué à Tahiti où est implanté l'unique abattoir industriel. Les 3 produits principaux à Tahiti, sont à l'origine de 91 % de la production. Les élevages industriels de Tahiti et Moorea fournissent l'abattoir en porcs engraisés pour la boucherie et la charcuterie tandis que les petits élevages sont destinés à l'autoconsommation ou à une valorisation dans les circuits de distribution informelle.

L'ÉLEVAGE PORCIN

L'effectif total du cheptel porcin pour l'ensemble de la Polynésie est estimé à 13 679 têtes pour 283 exploitations au dernier recensement agricole de 2012, soit la moitié du cheptel de 1995. 25 élevages, dont une dizaine situés à Tahiti, sont à l'origine de 91 % de la production. Les élevages industriels de Tahiti et Moorea fournissent l'abattoir en porcs engraisés pour la boucherie et la charcuterie tandis que les petits élevages sont destinés à l'autoconsommation ou à une valorisation dans les circuits de distribution informelle.

Depuis 2010, la production est à la baisse en raison de la brucellose, une maladie infectieuse et contagieuse qui diminue les performances d'élevage.

Les élevages de porcs constituent une nuisance importante en raison des grandes quantités d'eau utilisées, polluées par les excréments d'animaux et rejetées dans la nature. Un élevage de plus de

20 porcs de plus de 30 kg nécessite une autorisation pour ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement). Le nombre d'ICPE pour porcherie est passé de 86 en 1999 à 169 en 2005. Depuis, une seule nouvelle exploitation a vu le jour. Les élevages autorisés ne respectent pour la plupart pas leurs arrêtés d'autorisation.

La majorité des systèmes d'assainissement en place ne sont pas exploités, ni entretenus comme il le conviendrait. Les conditions d'épandages des lisiers bruts ou des refus de tamisage restent à définir dans la plupart des cas. De nombreux rejets directs ou indirects continuent de polluer les eaux de surface. Les problèmes d'odeurs sont inhérents à la profession et aux techniques d'élevage (source : étude BET VETEA).

Les conditions de stockage des aliments sont directement à l'origine des problèmes de pullulation de rats donc de leptospirose.

L'ÉLEVAGE DE CAPRINS ET BOVINS

Concentré aux Marquises, le cheptel caprin s'élève à environ 10 000 têtes, difficile à estimer en raison de son extension. La production est mal connue et probablement sous-estimée (66 t).

Le cheptel bovin, estimé en 2012 à 4 670 animaux pour 125 exploitations (la moitié du cheptel de 1995) permet une production de 164 tonnes de viande. Le marché de Papeete écoule 70 % de



Elevage bovin à Moorea

Copyright : F. Seguin



la production locale, le reste étant destiné à la conserverie (production de corned beef ou « punu puatoro »). Mais la vente par les circuits informels sans contrôle sanitaire et l'autoconsommation sont estimées à 35 % de la production globale (source : SDR). Concentré dans l'archipel de la Société, on compte également environ 600 bovins à Rapa (Australes). Une exploitation de plus de 10 vaches est soumise à ICPE.

La production laitière est assurée à 98 % par un seul élevage de Tahiti (plus de 11 000 hectolitres par an en moyenne sur les 10 dernières années). Non pasteurisé, le lait local n'est vendu qu'en produit frais et couvre 16 % de la consommation locale.

Ces élevages extensifs sont très préjudiciables à l'environnement. Les animaux sont largement responsables des problèmes d'érosion et de la disparition de la biodiversité, en raison du broutage intense et du piétinement de la végétation, accentué par la divagation des bêtes.

L'AVICULTURE

90 % du cheptel de poules pondeuses (estimé à plus de 210 000 volailles) est concentré sur Tahiti et assure la majorité de la production d'œufs (4 millions de douzaines chaque année) pour approvisionner l'ensemble du territoire. 67 exploitations sont actives ou en cours d'installation en 2012. La production de poulet de chair est de 80 tonnes en 2012, assurée à 75 % par 2 des 7 éleveurs.

Suite à l'épizootie de salmonellose survenue en 2011, 80 000 poules ont dû être abattues. Le marché s'est retrouvé en déficit de 7 000 douzaines d'œufs par semaine. Une importation d'œufs a donc été mise en place afin de pallier à la pénurie. Une activité d'élevage de plus de 500 volailles est soumise à ICPE. Un seul nouvel élevage a vu le jour depuis 2005.

L'APICULTURE

On comptabilise près de 3 000 ruches en 2012, pour environ 200 apiculteurs, soit le double de 1995. L'activité s'est considérablement développée, dopée par le renforcement des mesures de biosécurité aux frontières. Ainsi, depuis 2011, l'importation de miel est interdite. Mais la demande reste bien plus forte que la production locale, de 112 tonnes en 2012 ; il faudrait 22 tonnes de miel supplémentaires pour compenser la fermeture du marché. L'intérêt croissant pour cette filière a permis une forte augmentation de la production (300 % depuis 2008).

Le gouvernement a commandé fin 2012 un audit de la filière apicole afin de se donner les moyens de développer la production tout en assurant la protection sanitaire. Ce rapport propose la création d'un conservatoire des abeilles et préconise de mettre l'accent sur la formation des professionnels vers les produits dérivés du miel (comme la cosmétique) et sur la commercialisation (création de label de qualité).



Copyright : LHP

LES DONNÉES ESSENTIELLES

	Source	1995	2005	2012	
Agriculture					
Evolution de la SAU (en ha)	SDR (RGA)	18 534	-	10 144	
Nombre d'exploitation agricoles			5 866	5 649	
Nombre d'actifs			12 150	30 000	15 766
Importations agroalimentaires (en tonnes)	ISPF	59 920	81 095	81 115	
Quantité de pesticides importée (en tonnes)			688	817	708
Quantité d'engrais importée (en tonnes)			2 327	2 111	1 548
Nombre d'agriculteurs ayant une certification « bio »			Une centaine (BCS-Oko)	100 (BCS-Oko) 3 (Bioagricert) 1 (Biofeticia)	
Forêts					
Surface forestière (ha)	SDR	200 000	140 500	144 000 (?)	
Surfaces plantées en pins			5 836	5 916	5 916
Surfaces plantées en bois précieux				365	406,5
Surface plantées en autres feuillus (protection)			-	3 245	3 245
Nombre de pieds de santal			4 600	4 925	
Nombre de scieries	SDR		2	3	
Elevage					
Nombre de têtes cheptel porcin	RGA	33 664	-	13 676	
Nombre d'installations classées (porcheries et abattoirs)	DIREN	86 (1999)	169	171	
Caprins	SDR	27 266	-	10 000	
Nombre de ruches		1 965	-	2 960	





LES ÉVOLUTIONS 2006-2013

AGRICULTURE

La production de coprah est en augmentation constante (+ 21 % depuis 2006) et représente la première production agricole, malgré le vieillissement de la cocoteraie. Le programme de régénération poursuit son cours.

L'exploitation du noni, après un succès grandissant, connaît une chute brutale depuis 2005 (- 70 %) en raison de la forte concurrence des pays asiatiques.

Le développement de la lutte biologique contre les ravageurs des cultures à l'aide des auxiliaires de cultures et l'amélioration sanitaire des cocotiers grâce à la lutte biologique contre l'hispine est en cours.

L'agriculture biologique est en plein développement, elle est reconnue depuis 2010 et bénéficie d'un cadre législatif et d'une certification locale basée sur les critères océaniques.

Les importations d'insecticides sont en baisse continue depuis 2008, mais les importations de pesticides en général sont de nouveau en hausse depuis 2012. Elles atteignent plus de 700 tonnes par an. Cela reste 13 % de moins qu'en 2005.

Les importations d'engrais sont en baisse constante depuis 2005. Elles sont de 1 560 tonnes en 2013, soit 26 % de moins par rapport à 2005.

Les quantités d'eau mobilisées pour l'agriculture ont été estimées à 7 000 m³/j, mais il n'y a pas encore de prise de conscience des effets de l'agriculture (utilisation d'engrais et de pesticides) sur l'environnement.

FORÊTS

Aucune nouvelle plantation de pins n'a vu le jour depuis 2002. Ces plantations arrivent à maturité mais moins de 1 000 m³ de bois sont sciés chaque année. Le potentiel est pourtant bien plus important et la demande forte. Les importations de bois restent très importantes.

L'impact des plantations de pins sur la baisse de biodiversité est démontré : endémicité réduite et espèces introduites favorisées par rapport à d'autres milieux.

Les plantations en bois précieux, notamment le santal, progressent doucement, elles représentent un peu plus de 400 ha, c'est 11 % de plus qu'en 2005, avec 325 pieds de santal plantés sur cette période.

On peut noter un développement de l'agroforesterie sur des parcelles expérimentales et une incitation des agriculteurs à se tourner vers cette pratique. Elle est prise en compte dans la politique agricole dont s'est doté le Pays pour la période 2011-2020, dont les objectifs sont de pérenniser les productions de bois en suggérant des axes de travail.

ELEVAGE

Le cheptel animal global est en baisse. Le nombre d'installations classées, qui avait doublé entre 1999 et 2005, n'a pas changé. Un seul nouvel élevage de porcs et un autre de volailles ont ouvert depuis.

Le surpâturage est une cause d'érosion importante à cause du broutage intensif des bêtes et du piétinement des sols.